

1. *Débitrice:* **LES FRERES DUBOIS, STE EN NOM COLLECTIF**, Le Petit Versailles, 1096 Cully, 1096 **Cully**

2. *Remarques:* Par décision du 10 janvier 2005, communiquée le 12 janvier 2005, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois, à Vevey, a révoqué le sursis provisoire accordé par décision du 28 octobre 2004 à LES FRERES DUBOIS, STE EN NOM COLLECTIF, à Cully, Le Petit Versailles, 1096 Cully, représentée par l'agent d'affaires breveté Youri Diserens, à Lausanne.

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois
1800 Vevey

(00094081)